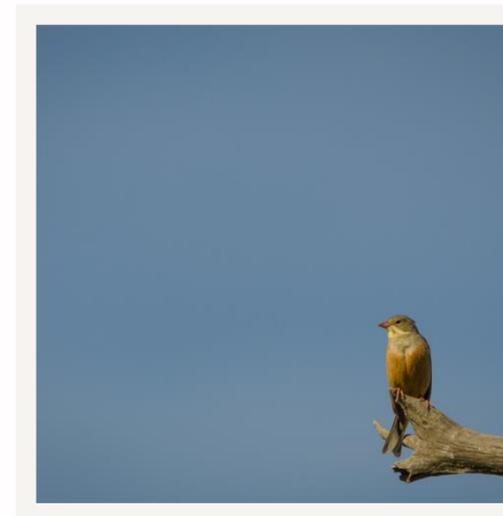
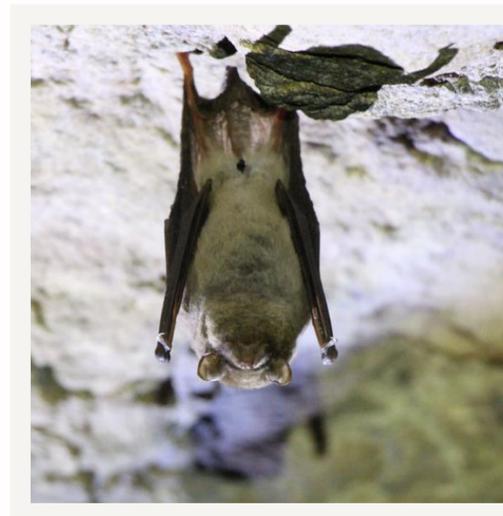
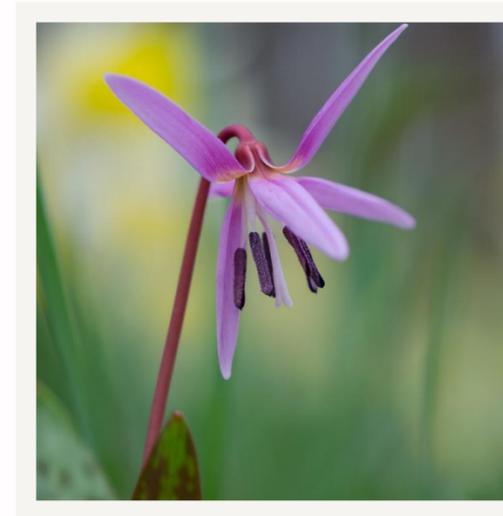
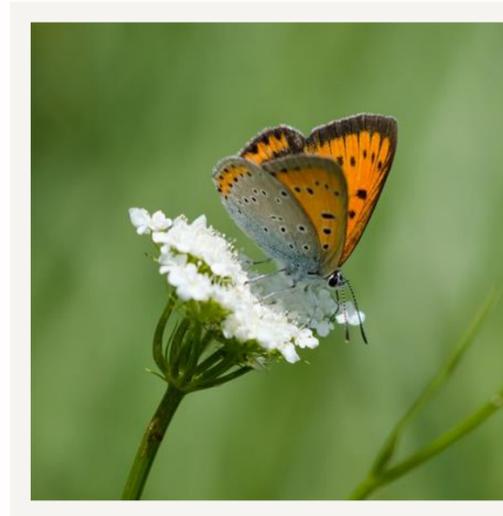


# Regards croisés sur la compensation écologique

Le point de vue du cabinet d'études



Intervention auprès du SFDE-Midi-Pyrénées  
Mardi 28 janvier 2025





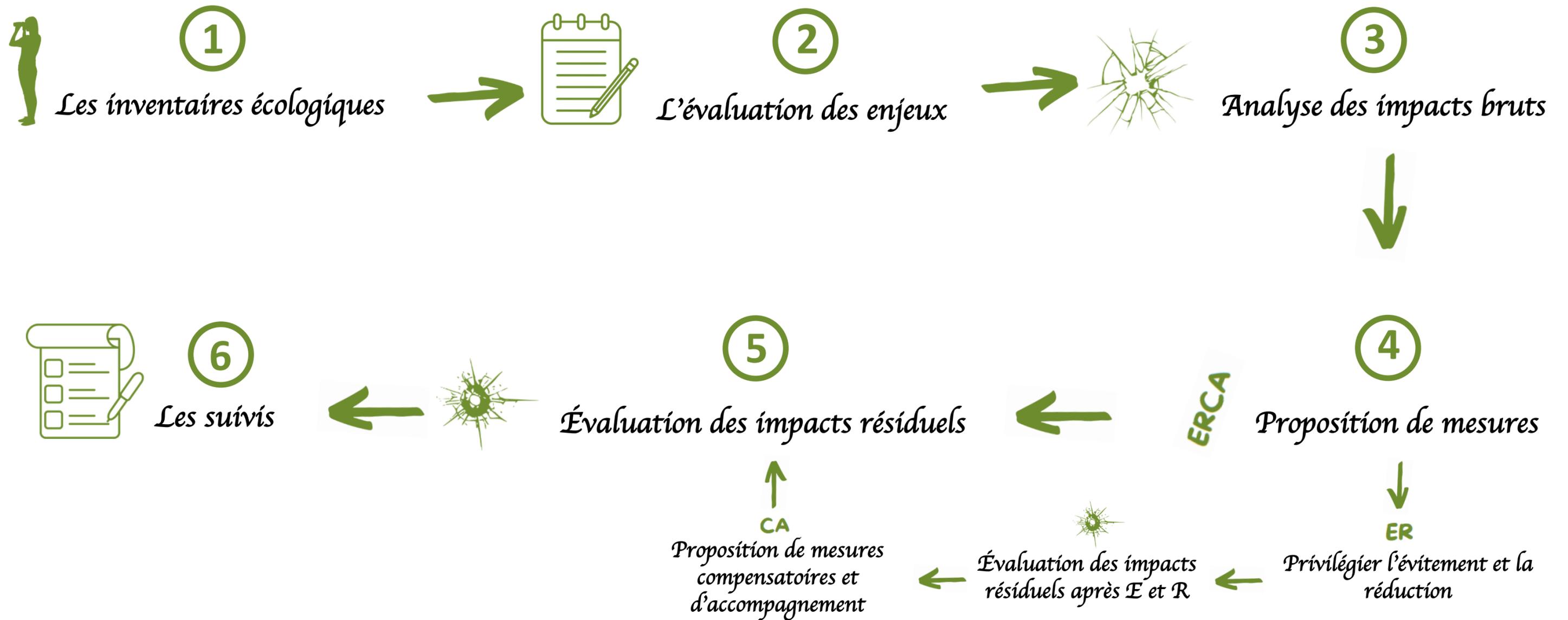
## Les regards croisés sur la compensation écologique: le point de vue du cabinet d'études

**Contexte: la compensation écologique doit être mise en place pour compenser des impacts négatifs de projets de développement sur les milieux naturels, notamment dans le cadre d'études d'impacts**

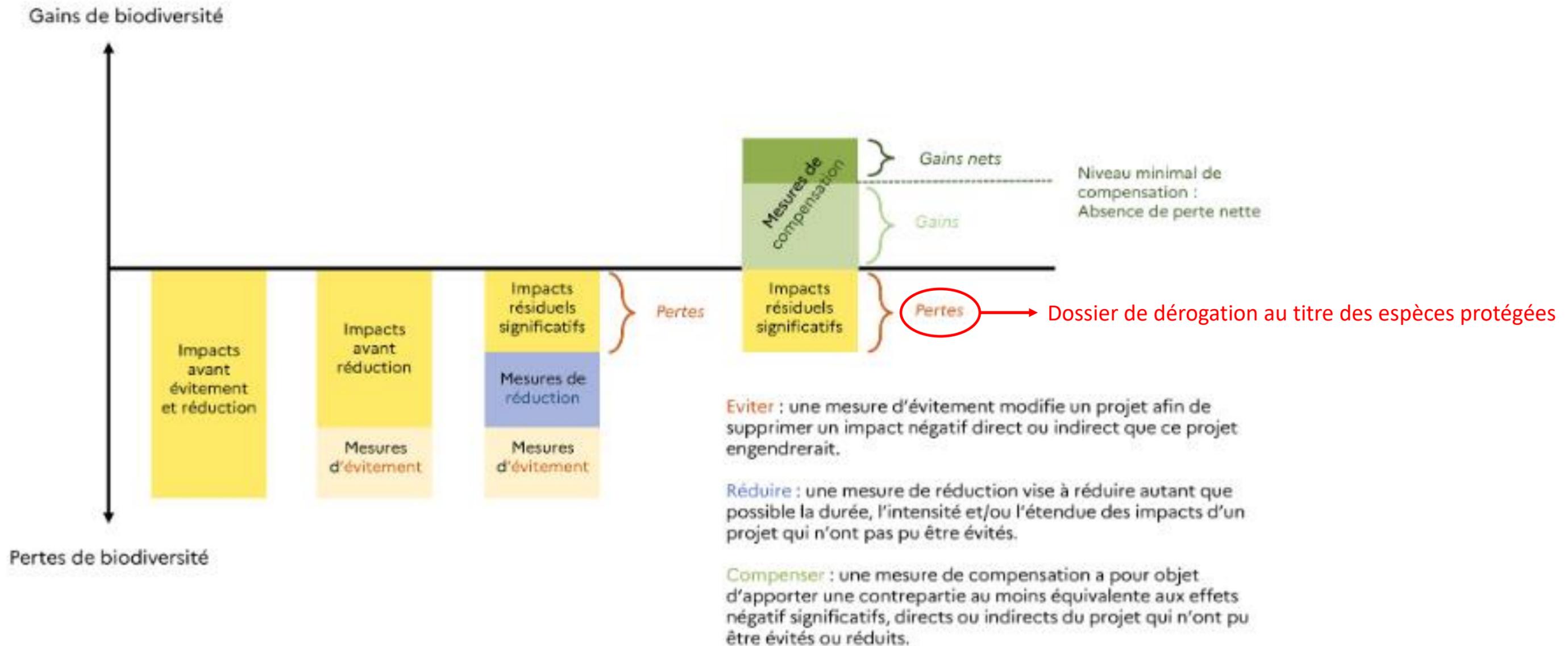


**Rôle clé des Bureaux d'études dans l'évaluation et la mise en œuvre de ces mesures**

# Les différentes étapes du volet naturels des études d'impact



# Compensation liée à une espèce protégée = dossier de dérogation au titre des espèces protégées



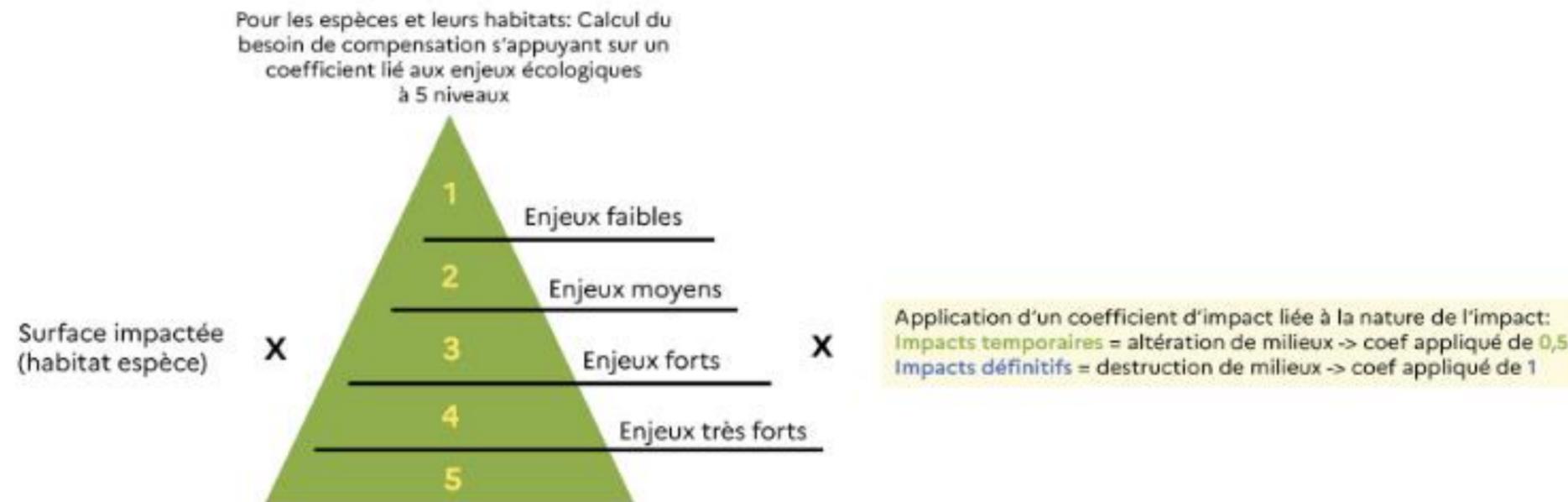
Source : adapté du Théma, Évaluation environnementale : guide d'aide à la définition des mesures ERC, CGDD, 2018

# Les notions à bien assimiler avant de proposer une compensation



## Le dimensionnement de la compensation

- Dimensionnement de la compensation complexe: difficulté de trouver un cadre car dépendant du contexte
- Appui du guide « approche standardisé du dimensionnement de la compensation écologique »
  - Dépendante de la méthodologie de détermination des enjeux
  - Triangle à 5 niveaux pour 4 niveaux d'enjeux
  - Traite indifféremment les impacts importants et les impacts plus faibles (forte mortalité vs passage d'une fauche à un pâturage extensif)





## La recherche de foncier compensatoire

- **Travail majoritairement réalisé par le porteur du projet**
- **Opportunités foncières privilégiées**
- **Temps de recherche souvent long => calendrier de conception du projet chamboulé**
- **Relevés écologiques sollicités tardivement sur la zone compensatoire**
- **Relevés écologiques souvent trop sommaires**

## La description des mesures compensatoires

- **Arriver à concilier les aménagements compensatoires à réaliser et la préservation de la biodiversité déjà présente sur le site compensatoire**
- **Proposer des mesures qui garantissent la faisabilité par le porteur du projet => les mesures les plus simples sont parfois les plus efficaces**
- **Gérer les interactions entre espèces (concurrence, dépendance, éviter l'effet de saturation...)**
- **Éviter d'isoler les populations ciblées par la compensation au sein du site compensatoire (éviter le confinement et la rupture de lien avec d'autres habitats)**
- **Comment dimensionner la compensation pour des habitats en transition (ronciers, fourrés...)?**
- **Quid des compensations des milieux forestiers vis-à-vis de la temporalité?**
- **Anticiper l'évolution des écosystèmes (aléa climatique...)**



## La mise en application des mesures compensatoires

- **Prendre appui d'un organisme spécialisé dans la gestion d'espaces naturels ou dans le génie écologique (en fonction de l'avis rendu par le CNPN/CSRPN)**
- **Privilégier la multiplication de mesures simples plutôt qu'une seule mesure complexe dont l'efficacité n'est pas garantie**
- **Faire entrer dans le dimensionnement compensatoire la contribution à un programme de recherche spécifique (non quantifiable) ou l'aide à l'agrandissement foncier des structures gestionnaires des espaces naturels**



## Conclusion

- **Les bureaux d'études doivent faire face aux opérateurs qui ne souhaitent pas réaliser de compensation afin de ne pas déclencher de dossiers de dérogation au titre des espèces protégées**
- **Le dimensionnement de la compensation reste complexe, notamment pour appréhender l'ensemble des variables environnementales**
- **Les moyens mis à disposition des bureaux d'études ne sont pas suffisants pour dimensionner la compensation**
- **Le choix des opérateurs de compensation est primordial**